

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2024

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.

Etaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier.

Absents excusés avec pouvoir : Boddaert Dominique qui donne pouvoir à Morel Nadine – Carpentier Jean-François qui donne pouvoir à Lamaire François – Duhautoy Damien qui donne pouvoir à Teyssandier Sylvain - Sauveaux Pascal qui donne pouvoir à Keller Lysiane.

Absents excusés : Buisset Anne-Laure

Absente non excusée : Potier Nathalie

Secrétaire de séance : Xavier Vanlangendonck

Publié le

Approbation du procès-verbal du 15 février 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET EAU

La présidence de séance est assurée par Nadine Morel, 1^{ère} adjointe.

Le compte administratif 2023 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	62 175.61€
		- recettes	:	69 206.33€
		- solde d'exécution	:	7 030.72€
- section d'investissement	:	- dépenses	:	50 972.34€
		<i>Reste à réaliser</i>	:	<i>86 483.00€</i>
		- recettes	:	25 129.00 €
		- solde d'exécution	:	-25 843.34 €

Soit résultat cumulé au 31.12.2023 : section de fonctionnement : excédent de 234 168.42€
section d'investissement : excédent de 21 611.04€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 du service des eaux d'Ercheu.

COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET DE L'EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du service eau dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EAU 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2022	Virement à la section de fonctionnement	Résultat exercice 2023	Reste à réaliser	Affectation de résultat
Investissement	133 937.38		-25 843.34	-86 483.00	21 611.04
Fonctionnement	227 137.70		7 030.72		234 168.42

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal à l'unanimité :
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	234 168.42 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	234 168.42 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	108 094.04 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	234 168.42 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET COMMUNE

La présidence de séance est assurée par Nadine Morel, 1^{ère} adjointe.

Le compte administratif 2023 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement :	- dépenses :	567 732.64€
	- recettes :	690 053.11 €
	- solde d'exécution :	122 320.47€
- section d'investissement :	- dépenses :	272 502.25€
	Reste à réaliser :	55 500.00€
	- recettes :	160 563.34 €
	- solde d'exécution :	-111 938.91 €

Soit résultat cumulé au 31.12.2023 : section de fonctionnement : excédent de 663 601.75€
section d'investissement : déficit de -19 771.16€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 de la commune.

COMPTE DE GESTION 2023- BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2022	Virement à la SF	Résultat exercice 2023	Reste à réaliser	Affectation de résultat
Investissement	147 667.75		- 111 938.91	- 154 000.00	- 19 771.16
Fonctionnement	547 613.53	6 332.25	122 320.47		663 601.75

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	663 601.75€
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	19 771.16€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	643 830.59€
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	35 728.84€
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	643 830.59€

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC (annule et remplace la délibération 43.2023)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à : Eclairage public - Toute la Commune.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 219 297,00 euros TTC. Si le Conseil accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20 % du coût hors taxes des travaux, 70 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	100 980,00 €
- Subvention Fonds Vert	36 916,00 €
- Contribution de la Commune	81 401,00 €
TOTAL TTC	219 297,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 81 401,00€
- d'amortir la dépense sur 10 ans

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE.

Le maire informe les membres du conseil municipal que la convention avec La poste pour la gestion d'une agence communale arrive à expiration.

Une nouvelle convention est proposée à partir du 4 juin 2024 pour une durée de 1 à 9 ans non renouvelable. Cette convention permet notamment pour la commune d'obtenir une indemnité financière compensatrice pour les dépenses liées à :

- ✓ la rémunération de l'agent et une part des charges de l'employeur
- ✓ le coût du local
- ✓ les frais d'entretien
- ✓ le montant des activités si il dépasse l'indemnité forfaitaire garantie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la nouvelle convention pour une durée de 9 ans, autorise le maire à signer la convention, et confirme les horaires d'ouverture de l'agence postale suivants :

- Lundi de 9h à 11h30
- Mardi de 9h à 11h30
- Jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
- Vendredi de 9h à 11h30
- Samedi de 9h à 11h30

QUESTIONS DIVERSES

- Sonorisation et éclairage de l'église : La sonorisation de l'église ne fonctionne pas bien. Le maire va demander des devis et voir pour le remplacement de l'éclairage intérieur également.
- Hauts-de-France propres : M. Boddaert ne pouvant être présent à la réunion a tenu à communiquer un message de remerciements aux participants de la 7ème édition d'Hauts-de-France propres qui s'est déroulée le samedi 16 mars. Il communiquera ultérieurement les chiffres sur les déchets récoltés.

Séance levée à 20h36

Réunion du conseil municipal du 21 mars 2024 :

- **Délibération 2024-08 : Compte Administratif Eau 2023**
- **Délibération 2024-09 : Compte de Gestion Eau 2023**
- **Délibération 2024-10 : Affectation de résultat Eau 2023**
- **Délibération 2024-11 : Compte Administratif Commune 2023**
- **Délibération 2024-12 : Compte de Gestion Commune 2023**
- **Délibération 2024-13 : Affectation de résultat Commue 2023**
- **Délibération 2024-14 : Travaux éclairage public en led avec la FDE (annule et remplace la délibération 43.2023)**
- **Délibération 2024-15 : Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact La Poste agence communale**

NOM et prénom	Présents	Absents non excusés	Absents excusés/Pouvoir	Signature
LAMAIRE François	X			
MOREL Nadine	X			
OYON René	X			
BODDAERT Dominique			Pouvoir à Nadine Morel	
KELLER Lysiane	X			
BOITEL Catherine	X			
CARPENTIER Jean-François			Pouvoir à François Lamaire	
DUHAUTOY Damien			Pouvoir à Sylvain Teyssandier	
TEYSSANDIER Sylvain	X			
TIRON Daniel	X			
BUISSET Anne-Laure			X	
SAUVEAUX Pascal			Pouvoir à Lysiane Keller	
VANLANGENDONCK Xavier	X			
DELIMAUGES Didier	X			
POTIER Nathalie		X		